

Paris, le 1^{er} février 2023

INFORMATION SUR LA MODIFICATION DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE PRODWAYS GROUP ET EXAIL TECHNOLOGIES POUR 2023

Pour rappel, en 2022, de nouvelles conventions de prestations de services, par thèmes, avaient été conclues entre Exail Technologies (anciennement dénommée Groupe Gorgé) et Prodways Group, laissant la souplesse aux parties de faire évoluer les prestations en fonctions de leurs contraintes.

Pour rappel, ces conventions sont traitées en conventions réglementées (Exail Technologies et Prodways Group ayant des dirigeants et administrateurs communs).

Administrateurs ou dirigeants intéressés : Raphaël Gorgé (Président du Conseil d'administration de Prodways Group et Président-Directeur général de Exail Technologies), Catherine Benon (administratrice de Prodways Group et de Exail Technologies), Céline Leroy (administratrice de Prodways Group et de Exail Technologies), Hélène de Cointet (administratrice de Prodways Group et Directrice générale déléguée de Exail Technologies)

Tout avenant à ces conventions est donc également traité en convention réglementée.

Prodways Group et Exail Technologies ont convenu de faire évoluer certaines prestations rendues par Exail Technologies et ont ainsi modifié les conventions Finances et Corporate comme suit :

Thèmes	Détail des prestations en 2022	Révision de la rémunération forfaitaire 2022 HT ¹	Evolution des prestations et des rémunérations en 2023
Finance	Consolidation annuelle, consolidation intermédiaire, assistance budget reporting, campagne RSE, rédaction complète de l'URD, etc	Rémunération forfaitaire initialement convenue : 206k€ / an Etant donné le départ de collaborateurs de chez Exail Technologies et le renforcement des équipes Finances de Prodways Group courant 2022, la rémunération pour 2022 a été ramenée à 168k€	Prodways Group reprend en interne en 2023 : - les prestations de consolidation des comptes, avec le support de Exail Technologies - la RSE - la rédaction des parties finances, risques et activités de l'URD La prestation est donc ramenée à 99k€.

¹ Rémunération estimée en fonction du temps passé par les équipes de Exail Technologies sur chacun des thèmes et du taux horaire des équipes

Thèmes	Détail des prestations en 2022	Révision de la rémunération forfaitaire 2022 HT ¹	Evolution des prestations et des rémunérations en 2023
Corporate	Assistance au secrétariat juridique, soutien corporate ponctuel, M&A préliminaire (prospection, NDA, premier échange avec les cibles potentielles et liste de questions), mise à disposition de salles de réunions, refacturation quote-part des assurances, etc	Rémunération forfaitaire initialement convenue : 121k€ / an En 2022, seuls 111k€ sont facturés car l'assistance à la direction financière a été réduite en 2022.	La prestation reste inchangée en 2023, sauf l'assistance à la direction financière qui continue de diminuer. La rémunération passe ainsi à 106k€/an.

Toutes les autres stipulations des conventions non modifiées par les nouveaux avenants restent valables et applicables et les autres conventions en vigueur restent inchangées.

La conclusion de ces avenants a été autorisée par le Conseil d'administration du 12 janvier 2023.

Ces conventions modifiées seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

**

Dernier bénéfice annuel de Prodways Group (résultat net consolidé 2021) : 0,55 millions €

Dernier bénéfice annuel de Exail Technologies (résultat net consolidé 2021) : 46,871 millions €

**